



GEMEINDE KELMIS
COMMUNE DE LA CALAMINE

La Calamine, le 7 janvier 2022

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17.01.2022

Les membres du conseil communal sont invités à assister à la séance du conseil, laquelle aura lieu le **lundi, 17 janvier 2022** à **20.00 heures dans la salle du Patronage à La Calamine.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1) Ratification de l'ordonnance de police du Bourgmestre
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 20.12.2021
- 3) Communications
- 4) Questions adressées au collège communal
- 5) Prise d'acte de la démission de Madame Sally THAETER comme conseillère communale
- 6) Installation de Monsieur Alain SCHMETS comme conseiller communal après vérification des conditions d'éligibilité et des incompatibilités
- 7) Prise d'acte de la démission présentée par Monsieur Marcel HENN de sa fonction d'Echevin de la Commune de La Calamine
- 8) Adoption de l'avenant au pacte de majorité
- 9) Installation et prestation de serment de Madame Iris LAMPERTZ comme Echevine de la Commune de La Calamine
- 10) Renouvellement des commissions du conseil communal et désignation de nouveaux représentants communaux pour les assemblées générales et les conseils d'administration des différentes intercommunales et associations
- 11) Conseil de police – Prise d'acte de la démission de Madame Sally THAETER – L'élection d'un nouveau candidat membre effectif et le(s) candidat(s) suppléant(s)
- 12) RCA GALMEI - Désignation d'un nouveau commissaire
- 13) Vente d'une bande de terrain située Völkersberg à Hergenrath à un riverain – Décision de principe
- 14) Vente d'un excédent de voirie situé Hof à La Calamine à un riverain – Décision de principe
- 15) Réalisation d'un espace public végétalisé autour de la maison de repos Leoni et création d'un chemin de connexion entre la résidence et la place de l'église – accord de principe
- 16) Achat de nouveau mobilier en vue du réaménagement du secrétariat de l'école communale de La Calamine – Approbation des achats – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché – Demande de subsides
- 17) Révision du statut pécuniaire – reprise de l'article 5



GEMEINDE KELMIS
COMMUNE DE LA CALAMINE

Ostbelgien 

Par le collège communal :

Le Directeur Général f.f.,

Le Bourgmestre,